



ASSEMBLEA DI A GHJUVENTÙ DI A CORSICA

Sessione di u 31 d'ottobre di u 2018

**CREATION D'UN DISPOSITIF DE REDUCTION DES
TARIFS DES TRANSPORTS INTERNES ET EXTERNES
POUR LES JEUNES RESIDENTS CORSES**



**Raportu preliminare di a Cummissione Sviluppo Economicu, Trasporti è Affari
Europei**

SOMMAIRE

1. PREAMBULE.....	3
2. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE, SOCIAL ET SOCIETAL DE LA POPULATION CORSE.....	5
2.1 LA POPULATION CORSE DANS SON ENSEMBLE.....	5
2.2 LA JEUNESSE CORSE.....	5
3. MOBILITE EN CORSE	7
3.1 LE MARCHE DES TRANSPORTS	7
3.2 TRANSPORTS EXTERNES.....	7
3.3 TRANSPORTS INTERNES	8
4. LES DIFFERENTS TYPES DE TRANSPORTS ET DISPOSITIFS DE REDUCTIONS EXISTANTS POUR LES RESIDENTS CORSES.....	9
4.1 LE TRANSPORT MARITIME.....	9
4.2 LE TRANSPORT AERIEN.....	10
4.3 LES TRANSPORTS FERROVIAIRE ET ROUTIER.....	11
5. DISPOSITIF DE REDUCTION DES COUTS DES TRANSPORTS INTERNES ET EXTERNES POUR LES JEUNES AGES DE 18 A 29 ANS.....	12
5.1 DISPOSITIF « MUVI'MENTI ».....	12
5.2 PUBLIC CIBLE	12
5.3 CONDITIONS DE RESSOURCES	13
6. CONCLUSION.....	14

1. Préambule

Objet : Aide à la mobilité – Lutte contre la précarité – Ouverture sur l'Europe et la Méditerranée.

Le présent rapport a pour objet d'impulser une réflexion sur la mise en place d'un dispositif de réduction dans les transports aériens, maritimes et ferroviaires pour les jeunes corses âgés de 18 à 29 ans,

Le 27/04/2018, l'Assemblée de Corse adoptait à l'unanimité la feuille de route du Pattu pè a Ghjuventù¹, un outil de mise en œuvre de la politique Jeunesse de la Collectivité de Corse. Ce projet ambitionne de relever les défis de la jeunesse insulaire en impulsant une politique globale, ambitieuse et innovante : la mobilité nous paraît être un aspect essentiel à la réalisation des conditions de son émancipation et de son épanouissement.

Une des priorités de ce pacte consiste à donner la parole aux jeunes avec notamment le dispositif « Avà tocc'à tè, o Ghjuventù ! ». 3 des actions prévues par ce dispositif ont d'ores et déjà été réalisées :

- Une consultation publique, effectuée en partenariat avec le CRIJ², en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans : 1300 réponses au questionnaire ont été recueillies ;
- L'implication des institutions et structures existantes de la jeunesse, notamment l'Assemblea di a Ghjuventù ;
- L'organisation de « Caffè Citatini » avec pour objectif de faire émerger des axes stratégiques d'un politique répondant véritablement aux attentes des jeunes.

L'ensemble de ces consultations ont permis de faire émerger une problématique importante qui touche l'ensemble de la jeunesse : le coût des transports, notamment externes, la quasi absence de dispositif de réduction de ces coûts, le dispositif tarif

¹ Délibération n° 18/113 AC de l'Assemblée de Corse approuvant u Pattu pè a Ghjuventù / Le Pacte pour la Jeunesse

² CRIJ : Centre Régional d'Information Jeunesse

résident souvent mal adapté aux besoins, et le peu d'ouverture des lignes aériennes et maritimes sur l'Europe et de la Méditerranée.

L'objectif de ce rapport, au-delà de la défense d'un vrai service public européen, est de proposer un dispositif qui permettrait aux jeunes corses de se déplacer à des prix et des conditions raisonnables.

2. Contexte démographique, social et sociétal de la population Corse

2.1 La population Corse dans son ensemble

Au 1^{er} janvier 2015, La Corse compte 327 283 habitants.

Cette île de faible densité démographique présente une population vieillissante, un taux d'activité faible et de pauvreté très élevé.

Le peuplement est concentré autour des deux pôles urbains Ajaccio et Bastia (60 % de la population). La moitié de 360 communes de l'île compte moins de 100 habitants.

Le taux de chômage global y était de 10 % en 2017, contre 9,2 % pour la métropole. La Corse est l'un des territoires les plus pauvres.

Au 1^{er} janvier 2015, 327 283 habitants résident en Corse. Avec 17 590 personnes en plus depuis 2010, la population de l'île croît de 5,7 % sur cinq ans, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 1,1 %. Cette hausse est nettement supérieure à la croissance de la population de la France métropolitaine (2,4 % soit une évolution annuelle moyenne de 0,5 %³).

2.2 La jeunesse Corse

Les jeunes sont actuellement moins nombreux que les seniors, ce phénomène devrait s'accroître dans les années à venir. En effet, la Corse est l'une des régions présentant le plus faible indice de fécondité (1,65 en 2011 en Corse contre 2,01 en France métropolitaine) et le plus grand nombre de familles de petite taille. Or, si ces tendances perdurent et si le nombre de femmes en âge de procréer diminue dans les décennies à venir, la démographie insulaire sera marquée par un vieillissement rapide de sa population.

Au 1 janvier 2010, la Corse compte 41 744 jeunes âgés de 18 à 29 ans. Ils représentent 13,5 % de la population, soit un peu moins que les seniors de 65 ans et plus (20,2 %). Le poids des jeunes en Corse est plus faible qu'en moyenne nationale. Les jeunes sont 73 % à vivre en milieu urbain, c'est davantage que l'ensemble de la population insulaire : 60 %.

³ Source Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

La jeunesse souffre également, comme le reste de la population, de difficultés majeures aux plans économique et social. Un quart de la population des moins de 18 ans vit sous le seuil de pauvreté, et les taux de chômage et de précarité ne cessent d'augmenter.

Même s'il n'existe pas de statistiques INSEE sur le nombre de jeunes en Corse en 2018, on peut estimer selon la croissance démographique observée ces dernières années et les prévisions INSEE à environ 45 000 le nombre de jeunes corses âgés de 18 à 29 en 2018.

Les statistiques INSEE concernant la jeunesse portent généralement sur la tranche d'âge 15-29 ans. Cependant, nous avons fait le choix de ne pas prendre en compte la catégorie 15-17 ans dans notre rapport, puisque les jeunes mineurs ne sont pas considérés dans la même catégorie que les personnes majeures par les compagnies de transports aériens, maritimes ou ferroviaires. La catégorie 18-29 ans est également celle retenue par l'Union Européenne.

Type activité	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Elèves, étudiants, stagiaires	femmes ou hommes au foyer et autres inactifs	Total
18 ans	660	330	2 294	198	3 482
19 ans	996	503	1 692	293	3 484
20 ans	1 209	555	1 303	381	3 448
21 ans	1 492	640	922	308	3 362
22 ans	1 721	586	714	416	3 437
23 ans	1 965	630	475	369	3 439
24 ans	2 080	627	353	413	3 473
25 ans	2 295	494	210	405	3 404
26 ans	2 468	540	113	437	3 558
27 ans	2 471	535	96	429	3 531
28 ans	2 564	452	54	420	3 490
29 ans	2 738	406	39	453	3 636
18 à 29 ans	22 659	6 298	8 265	4 522	41 744

Recensement de la jeunesse Corse par type d'activité – Source INSEE 2010

3. Mobilité en Corse

3.1 Le marché des transports

Les transports jouent un rôle important dans une économie de plus en plus mondialisée. Le domaine de la mobilité est à l'évidence, primordiale pour une île, sur le plan économique, politique, social mais aussi éthique. La politique des transports détermine, entre autre, les modes de développement économique.

Les transports sont divisés en trois marchés distincts mais partiellement liés :

- Un marché de transport de passagers insulaires ;
- Un marché touristique pouvant représenter entre 50 % et 95 % des passagers selon le mode et la période de l'année ;
- Un marché d'importation et d'exportation de marchandises.

La politique de financement de la desserte telle que définie par la Collectivité de Corse, constitue le principal levier d'action de la CdC en matière de politique publique des transports et définit en grande partie les outils disponibles pour agir sur ces phénomènes.

3.2 Transports externes

Depuis l'annexion de la Corse par la France il y a 250 ans, les systèmes de transports maritimes et aériens desservant notre île ont constamment été marqués par une relation exclusive avec le continent français. Il s'agit d'une rupture avec l'histoire de la Corse, qui a de tout temps été en relation avec son environnement méditerranéen.

Pour compenser le handicap de l'insularité, la France a institué le système de continuité territoriale, qui à l'origine, prenait en compte les relations entre les Etats membres de l'Union Européenne. L'Etat qui durant de nombreuses années a déterminé l'organisation des transports de la Corse, a favorisé les seuls déplacements avec le continent français, ce qui n'a pas été sans conséquences dans de nombreux domaines :

- Confinements des échanges avec le sud de la France ;
- Tourisme à 80 % français ;
- Etalement des saisons difficiles ;

- Vampirisation de l'économie des transports maritimes au profit des lobby économiques et syndicaux marseillais...

L'Assemblée de Corse est aujourd'hui nominalement responsable de l'organisation des transports. En application des dispositions de l'article 73 de la loi du 13 mai 1991, la Collectivité de Corse définit, les modalités d'organisation des transports maritimes et aériens entre l'île et toute destination de la France continentale, en particulier en matière de dessertes et de tarifs.

En prenant en compte les priorités de développement économique définies par la Collectivité de Corse, l'Office des Transports de la Corse conclut avec les compagnies désignées pour l'exploitation des liaisons mentionnées à l'article L. 4424-19 des conventions de Délégation de Services Public.

En 2002, pour répondre à une directive européenne, a été mise en place l'ouverture à la concurrence dans le maritime. La diversification de l'offre vers l'ensemble de l'environnement méditerranéen n'a cependant pas eu lieu.

3.3 Transports internes

➤ Transports ferroviaires

La SEML⁴ des Chemins de Fer de la Corse a été créée en décembre 2011 par la Collectivité Territoriale de Corse. La proposition de l'exploitant du transport ferroviaire en Corse de l'époque, la SNCF⁵ avait été qualifiée d'indécente pour la Délégation de Service Public en cours. En effet le SNCF demandait 48 millions € de subventions.

Depuis la création de la SEM, le train transportait 600 000 voyageurs par an : à ce jour, il en transporte 1,3 million. On observe depuis quelques années un réel rééquilibrage entre le service public et le service touristique.

➤ Transports routiers

L'organisation des transports routiers interurbains de voyageurs relève depuis le 1^{er} janvier 2017 de la compétence de la Collectivité de Corse.

⁴ SEML : Société Anonyme d'Economie Mixte Locale

⁵ SNCF : Société Nationale des Chemins de Fer

4. Les différents types de transports et dispositifs de réductions existants pour les résidents corses

4.1 Le transport maritime

Il existe 6 ports en Corse : Aiacciu – Bastia – Pruprià – Portivechju – Lisula – Bunifaziu desservis par 4 principales compagnies maritimes au départ de Corse :

1. La Corsica Ferries assure les traversées entre les ports de Toulon et Nice et Bastia/Aiacciu/Portivechju/Lisula pour le bord à bord.

La compagnie assure également des traversées vers l’Ile d’Elbe et Livourne.

La Corsica Ferries dispose d’un dispositif de réduction pour les résidents avec un tarif applicable aux personnes ayant justifié leur résidence en Corse, sur des voyages aller/retour sur le continent au départ de Corse.⁶

2. La Méridionale assure les traversées entre les ports de Marseille et Bastia/Aiacciu/Pruprià pour le bord à bord. La Méridionale exerce une mission de service public dans le cadre du principe de continuité territoriale.

3. La Moby Lines assure les traversées entre les ports Nice et Bastia/Bunifaziu pour le bord à bord.

La compagnie assure également des traversées vers la Sardaigne, Gênes et Livourne.

4. La Corsica Linea assure les traversées entre les ports de Marseille et Aiacciu/Bastia/Portivechju/Lisula.

La compagnie assure également des traversées vers la Sardaigne.

Corsica Linea exerce également une mission de service public dans le cadre du principe de continuité territoriale.

La Corsica Linea dispose de plusieurs dispositifs de réduction pour les résidents sur les trajets bord à bord :

⁶ Remboursable en cas d'annulation totale ou partielle du billet et soumis à des pénalités (10 % un mois avant le départ / 20 % 48 heures avant le départ / 50 % heure limite de présentation à l'embarquement / 100 % passé l'heure de présentation à l'embarquement)

- Le Tarif Résident dédié aux résidents corses, disponible toute l'année, modifiable et remboursable sans pénalité ⁷ ;
- Le Tarif Résident Court Séjour ⁸.

4.2 Le transport aérien

Il existe 4 aéroports internationaux en Corse : Ajaccio – Bastia – Figari – Calvi desservis par 9 principales compagnies aériennes au départ de Corse :

1. Air Corsica assure les vols entre les 4 aéroports de l'île et plusieurs grandes villes du continent français.

La compagnie assure 90 % des vols sur le bord à bord. Comme les compagnies Corsica Linea et La Meridionale pour le maritime, Air Corsica exerce une mission de service public dans le cadre du principe de continuité territoriale.

Elle dispose également d'un tarif résident dédié aux résidents corses, disponible toute l'année, modifiable et remboursable sans pénalité.

2. Air France assure les vols entre les 4 aéroports de l'île, le plus souvent avec la flotte de sa filiale Air Corsica.

3. Britair assure les vols au départ des aéroports d'Ajaccio et Figari.

4. EasyJet assure les vols au départ des aéroports d'Ajaccio et Bastia.

5. Volotea assure les vols entre les aéroports d'Ajaccio et Bastia et plusieurs grandes villes du continent français.

6. Transavia assure les vols entre l'aéroport d'Ajaccio et Nantes, Lille et Amsterdam, en haute-saison uniquement.

7. Jetairfly assure les vols entre les aéroports d'Ajaccio et Bastia et Bruxelles.

⁷ Pour pouvoir bénéficier de ce tarif, le passager doit justifier de sa résidence principale en Corse, effectuer un Aller/Retour au départ de la Corse pour une durée de séjour de maximum 60 jours sur le continent ;

⁸ Réduction de 30% sur le tarif Résident si l'aller-retour au départ de Corse est réservé au moins 45 jours avant le départ et si la durée de séjour hors Corse est inférieure à 8 jours. Ce tarif est non modifiable et non remboursable.

8. Regional assure les vols au départ des aéroports d'Ajaccio, Bastia et Calvi.

9. XL Airways assure les vols entre les aéroports d'Ajaccio et Figari et Paris.

La moyenne de vol au départ de la Corse vers les principales capitales européennes est de 1h30. La diversification des vols vers des aéroports non français progresse de manière extrêmement limitée, et souffre d'une insuffisance d'interconnexions avec les principaux aéroports européens.

En effectuant des simulations de trajets, on remarque que les réductions de tarifs résidents proposées par les dispositifs actuels, sont bien souvent moins favorables ou équivalents aux tarifs standards. Il est difficile pour le consommateur de comprendre les raisons qui justifient ces écarts de prix, le Tarif Résident ne répond alors plus aux objectifs pour lequel il a été créé.

4.3 Les transports ferroviaire et routier

Il existe deux lignes de voies ferrées pour 232 km et 16 gares.

La ligne centrale relie Bastia à Ajaccio sur une distance de 158 km par voie ferrée. Elle s'inscrit dans un axe Nord-Est / Sud-ouest, et passe par Vizzavona et Corti. Une ligne de 74 km s'y connecte à Ponte-Leccia, et traverse la Balagna pour rejoindre Calvi via Lisula.

Les chemins de fer de la Corse disposent de nombreux dispositifs de réduction. En ce qui concerne la tranche d'âge qui nous intéresse, à savoir les 18 – 29 ans, seul les étudiants peuvent bénéficier de la gratuité du transport sur le parcours situé entre le domicile et la gare desservant l'établissement fréquenté. Cette carte est nominative et incessible, elle est valable durant toute la durée du cursus universitaire.

En ce qui concerne le transport routier de passagers, des dispositifs de réduction existent, notamment pour les étudiants.

5. Dispositif de réduction des coûts des transports internes et externes pour les jeunes âgés de 18 à 29 ans

5.1 Dispositif « Muví'Menti »

« Muví'Menti » est destiné aux jeunes âgés de 18 à 29 ans.

Ce dispositif sera délivré à chaque personne qui en fait la demande sous réserve de remplir cumulativement 3 conditions :

- Tranche d'âge entre 18 et 29 ans compris ;
- Résident Corse ;
- Plafond de revenu (à définir).

Il pourrait prendre la forme d'un titre de paiement avec un montant établi à l'avance, prépayé et financé par la Collectivité de Corse.

« Muví'Menti » donne droit pour chaque personne éligible au dispositif à une réduction sur tous les trajets en transport aérien (toutes les compagnies au départ de Corse), maritime (toutes les compagnies au départ de Corse), ferroviaire et routier. Il sera nominatif et ne pourra être utilisé qu'à titre personnel à condition que la compagnie choisie soit partenaire de ce dispositif. Il sera valable pendant une année à compter de la date de sa délivrance.

5.2 Public ciblé

« Muví'Menti » est destiné aux jeunes âgés de 18 à 29 ans.

Dans le droit fil de la réflexion menée au sujet de l'attribution de la Carta Ritirata⁹, et pour l'accessibilité à ce dispositif, il semble opportun de retenir le principe d'équité qui se construit par « adaptation aux besoins et aux capacités de chacun ».

⁹ Création de la Carte dénommée « Ritirata » attribuée aux retraités résidant en Corse par les services de la Collectivité Territoriale de Corse : Rapport de M. le Président de l'Assemblée de Corse du 30 et 31 mars 2017.

« Muví'Menti » est destiné aux personnes justifiant de leur résidence en Corse, sur des voyages aller/retour au départ de Corse. De plus, les personnes éligibles au dispositif, devront justifier de leurs centres d'intérêts moraux et matériels en Corse ¹⁰.

5.3 Conditions de ressources

Le recensement de la jeunesse Corse fait apparaître plusieurs types d'activités. Pour chaque catégorie devront être définis les critères d'éligibilité à ce dispositif :

- Actifs ayant un emploi / Chômeurs / Femmes ou hommes au foyer / Autres inactifs / Elèves / Etudiants / Stagiaires.

Pour être éligible au dispositif « Muví'Menti » un plafond de ressources reste à définir. Il pourra être déterminé en fonction du revenu fiscal de référence et/ou de la qualité de boursier pour les étudiants.

Dans la perspective d'un dispositif destiné à compenser les effets de la précarité, il faut rappeler que, pour l'année 2014, le seuil de pauvreté s'établit à 1 018 € par mois.

¹⁰ Naissance et/ou scolarité en Corse / Justification d'une durée de résidence (à définir) / Justification d'attaches familiales / Justification de la qualité de propriétaire d'un bien immobilier y compris en indivision.

6. Conclusion

Le dispositif « Muví'Menti » de réduction des tarifs des transports est proposé afin de permettre une meilleure mobilité des jeunes corses. En effet, la mobilité est facteur d'inclusion sociale.

La part de la jeunesse Corse directement impactée par le chômage et la précarité ne cesse d'augmenter. Les difficultés liées à la mobilité sont un frein à l'emploi, à la formation, mais aussi à la santé, à l'accès à la culture et aux loisirs. Le dispositif proposé s'inscrit ainsi dans un objectif de lutte contre la précarité.

Par ailleurs, la Corse est une île de l'Union Européenne, elle possède une position stratégique en Méditerranée, mais les relations avec son environnement proche sont malheureusement très limitées. Il en est de même avec le reste des pays de l'Union Européenne. Seuls les étudiants notamment, sont concernés par des programmes Européens qui encouragent le développement de la mobilité et le financement d'échanges internationaux.

Une politique qui veut créer les conditions de l'émancipation et de l'épanouissement de sa jeunesse, doit tenir compte de l'intérêt de développer une ouverture sur le monde, de faire se rencontrer des histoires, des parcours de vie et des cultures différentes.

C'est pourquoi nous avons choisi de proposer d'élargir le dispositif de réduction des transports à toutes les compagnies aériennes et maritimes au départ de Corse, et non aux seules compagnies délégataires qui assurent presque uniquement les trajets vers le continent français.

Pour finir, l'Assemblea di a Ghjuventù, à travers sa commission Développement Economique, Transports et Affaires Européennes, demande la création d'une commission ad hoc sur la mise en place d'un dispositif de réduction des tarifs des transports internes et externes pour les jeunes résidents corses. Cette commission pourra être composée par des membres désignés :

- De l'Assemblea di a Ghjuventù ;
- De l'Assemblée de Corse et du Conseil Exécutif ;
- Du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de la Corse ;

- Des services de l'Office des Transports de la Corse et de la délégation de la jeunesse et du sport ;
- Des socio-professionnels qualifiés.

Cette commission devra proposer un rapport finalisé et consolidé avant l'adoption du rapport primitif prévu en février/mars 2019 pour espérer une mise en place de ce dispositif à la fin de l'année 2019, date prévisionnelle de mise en place du Pattu pè a Ghjuventù.